

**COMMUNE DE
GENNES**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Date de convocation :
22/09/2026

Date d'affichage :
02/10/2026

DELIBERATION

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent

Membres présents : Jean-Baptiste AUBRY, Sandrine BROUSSAUDIER, David FLEURY, François GUILLAUME, Martin KUNSTLER, Elodie LACROIX, Adrien LUGAGNE, Jean-Michel LHOMMÉE, Thierry MOREL, Stéphanie PANTANI, Anne-Sophie PARRIAUX, Béatrice SOITTOUX, Aurélie SUZON

Membres excusés : Martine VUILLECARD MORALES
Laurent ROPERS

Membres absents :

Participait également : Audrey CHOUFFE, secrétaire générale de mairie
Secrétaire de séance : Aurélie SUZON a été élue secrétaire de séance

➤ **260904 : Affouage Règlement et désignation des garants**

Monsieur David FLEURY, adjoint en charge de l'affouage présente le nouveau règlement d'affouage présenté en comité Forêt, est proposé à l'approbation du Conseil municipal.

Monsieur David FLEURY présente les principales évolutions du règlement et apporte les précisions nécessaires sur son fonctionnement.

Suite à quelques observations, le règlement fera l'objet d'ajustement sur la forme.

L'un des principaux changements concerne le stockage du bois en lisière de forêt.

Il est proposé de mettre en place un système de rotation afin d'assurer une utilisation équitable des emplacements et d'éviter l'accumulation de bois susceptible de gêner l'accès aux chemins et voies forestières.

Chaque stockage devra être identifié par les initiales de l'affouagiste.

Le stockage sera toléré pendant une durée maximale de trois ans, afin de permettre le séchage du bois.

Passé ce délai, l'affouagiste disposera de 15 jours pour retirer son bois après demande de la commune.

À défaut, la commune pourra procéder à son enlèvement dans les conditions prévues par le règlement.

Le présent règlement est joint à la présente à la délibération.

La désignation des garants se fera lors d'une prochaine séance de Conseil municipal.

Le Conseil municipal adopte le nouveau règlement d'affouage

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Le maire

Jean-Michel LHOMMÉE



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

L'original est signé par les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture